

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2432

présenté par
M. Martin

ARTICLE 35

Après le mot :

« convention »,

rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 5 :

« s'agissant notamment des résultats obtenus en matière d'insertion et d'accès des bénéficiaires à l'emploi et à la formation. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.